



Nouvelles aires urbaines 2010 Des situations contrastées dans les 3 départements picards

En Picardie comme en France, entre 1999 et 2008, la périurbanisation se poursuit. Ainsi, selon les nouvelles délimitations des aires urbaines, construites sur la mobilité entre les lieux de domicile et de travail, plus de 9 Picards sur 10 vivent sous l'influence d'une ville.

À l'image des autres métropoles du grand Bassin parisien, l'aire urbaine d'Amiens concentre les emplois dans le pôle urbain et diffuse la population dans sa couronne. Avec 94 000 emplois, le pôle urbain occupe une place prépondérante mais d'autres pôles d'emploi, tels Corbie et Flixecourt structurent la couronne périurbaine.

Dans l'Oise, la progression de l'aire urbaine parisienne est dorénavant freinée par les pôles de Beauvais, Creil, Senlis et Compiègne. Par ailleurs, les espaces multipolarisés prennent de l'ampleur, ces secteurs "d'entre deux", situés entre les grands pôles urbains voient leurs actifs résidents se répartir avec une intensité variable entre divers pôles d'emploi.

L'expansion de l'aire urbaine parisienne s'oriente désormais vers l'est, touchant le département de l'Aisne en rencontrant l'aire de Soissons. Quant à l'extension de l'aire urbaine rémoise, elle s'est stabilisée au nord et s'étend vers l'est et l'ouest. Toutefois, les petits pôles urbains axonnais maintiennent leur attractivité et une nouvelle petite aire s'est formée, celle du Nouvion-en-Thiérache.

Arnaud Laure, Agnès Descamps, Stéphanie Revit (cartographie),
Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (Aduga).
Laurence Biville, Grégory Bodet (cartographie), Agence d'urbanisme
Oise-la-Vallée.
Marie-Christine Sinoquet, Insee Picardie.

Le nouveau zonage en aires urbaines 2010 a été présenté dans l'Insee Picardie Analyses n°59. Le présent IPA (n°60), rédigé avec les agences d'urbanisme picardes (Aduga et Oise-la-Vallée), vise à décrire plus précisément comment ce découpage se décline au sein des 3 départements picards.

En Picardie comme sur l'ensemble du territoire national, l'influence des villes est de plus en plus forte. Dans les nouvelles délimitations du zonage en aires urbaines, 31 aires dont les pôles sont situés en Picardie ont été identifiées dont 10 grandes, 4 moyennes et 17 petites. Il convient d'y ajouter 5 aires (3 grandes et 2 petites) dont les pôles sont situés dans d'autres régions (l'Île-de-France, la Champagne-Ardenne et la Haute-Normandie) mais qui étendent leur influence à l'intérieur du territoire picard.

Au total, près de 1 400 000 Picards, c'est-à-dire les 3/4 de la population régionale, vivent dans ces aires, que ce soit dans les pôles ou les couronnes afférentes. Si l'on tient compte des communes multipolarisées, c'est-à-dire attirées par plusieurs pôles d'emploi, ce sont même 1 800 000 Picards, soit 9 habitants sur 10, qui vivent sous l'influence d'une ville.

► Une densité de 722 habitants/km² dans les grands pôles picards

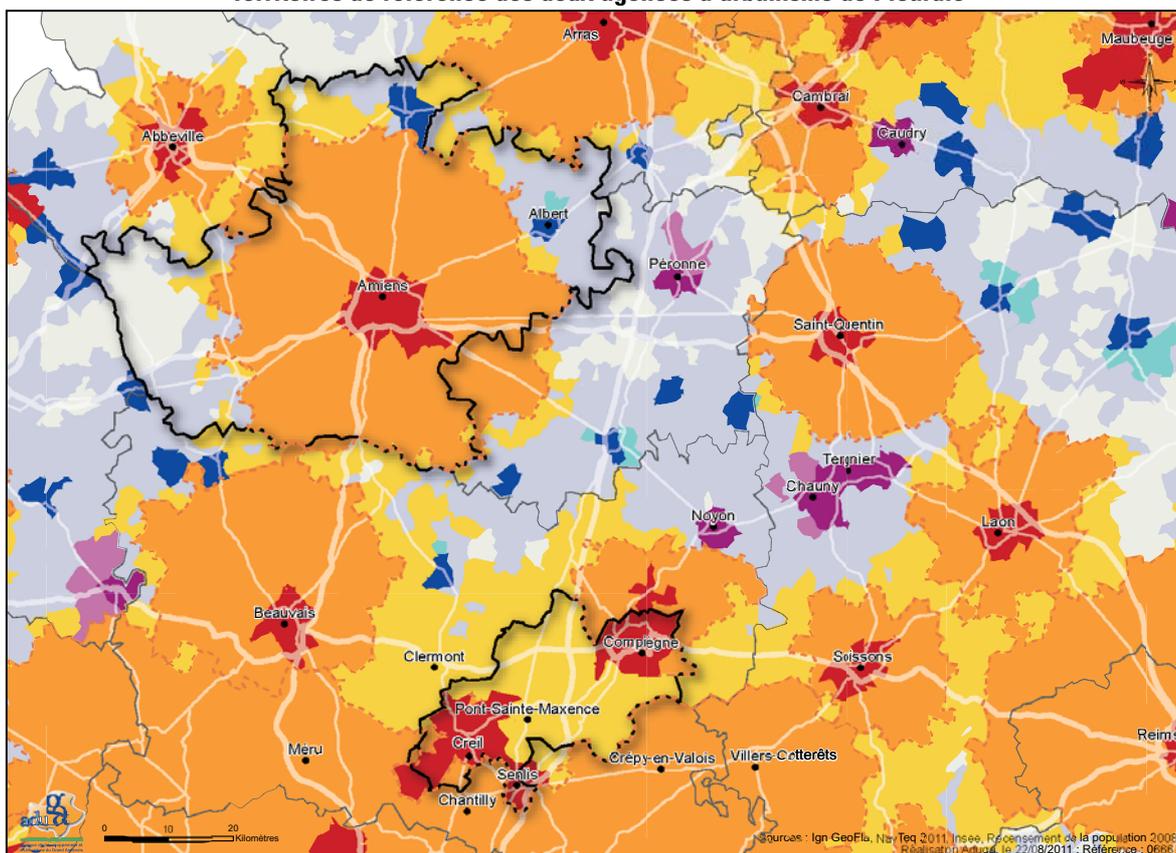
Cette augmentation de l'influence des villes, qui n'est pas propre à la région picarde, est d'abord celle des grandes aires urbaines. Elles rassemblent en Picardie près des 2/3 de la population, leur croissance se faisant à la fois par une extension géographique (augmentation du nombre de communes appartenant à une grande aire urbaine) et par une densification (augmentation de la population des communes concernées).

Malgré cette urbanisation croissante, la Picardie demeure une région plutôt rurale. 40 % de sa population résident dans des communes de ce type¹ contre 23 % en France métropolitaine ; la densité de la Picardie (98 hab/km²) est sensiblement inférieure à la moyenne nationale (114 hab/km²).

Cette densité moyenne recouvre une grande diversité de situations. Ainsi, au sein des grandes aires urbaines picardes, le rapport est de 10 entre les pôles (722 hab/km²) et les couronnes (72 hab/km²). Il atteint même 18 pour la grande aire urbaine d'Amiens, ce qui la rapproche des aires de Besançon ou Orléans.

¹Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants, où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. Toute commune n'appartenant pas à une unité urbaine est considérée comme une commune rurale.

Territoires de référence des deux agences d'urbanisme de Picardie



Typologie des aires urbaines

■ Grands pôles (plus de 10000 emplois)	■ Moyens pôles (5000 à 10000 emplois)	■ Couronne des petits pôles
■ Couronne des grands pôles	■ Couronne des moyens pôles	■ Autre multipolarisé
■ Multipolarisé des grands pôles	■ Petits pôles urbains (moins de 5000 emplois)	■ Communes isolées hors influence des pôles

Territoires de référence des deux agences d'urbanisme de Picardie

Limites de la couronne des grands pôles

Reflète de l'imbrication toujours plus forte de la ville et de la campagne, l'élargissement des territoires sous influence urbaine interpelle les acteurs de l'aménagement du territoire et les décideurs locaux. Comment concilier les pratiques quotidiennes des habitants, qui s'inscrivent dans un territoire de plus en plus vaste et génèrent des déplacements toujours plus longs, avec la réalité des périmètres institutionnels et des domaines de compétence de chacun ? Cet indicateur du rapport de notre société à l'espace interroge, par ailleurs, notre empreinte écologique et les enjeux environnementaux induits.

Les aires urbaines présentent une image synthétique de problématiques diverses, face auxquelles les réponses sont très souvent locales et sectorielles, au travers des politiques de développement économique, de l'habitat, des transports... Elles constituent donc un appui solide aux réflexions menées par les agences d'urbanisme, organismes d'études et de conseil auprès des collectivités locales.

Au-delà d'une simple lecture sous l'angle "zonage d'étude", la définition des aires urbaines questionne les périmètres de gouvernance locaux qui considèrent encore peut-être insuffisamment villes et campagnes au sein d'espaces de vie communs.

Dans le périmètre d'étude de l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois (Aduga), la première aire urbaine de Picardie, l'aire urbaine amiénoise regroupe 257 communes, 292 000 habitants et 120 600 emplois. Elle couvre 34 % de la surface et réunit 50 % de la population du département de la Somme. Seules trois communes de l'Oise en font partie. C'est la 33^e aire urbaine française en termes de population et la 24^e du point de vue de sa surface. Ses voisines les plus proches, Abbeville, Beauvais et Arras sont nettement moins étendues et peuplées.

Dans l'Oise, plusieurs aires urbaines coexistent, celle de Beauvais qui compte 124 000 habitants et 55 000 emplois, ainsi que trois aires urbaines qui se trouvent dans le périmètre d'étude de Oise-la-Vallée : celle de Compiègne, 98 000 habitants et 44 000 emplois ; celle de Creil avec 118 000 habitants et 41 000 emplois et enfin, l'aire urbaine de Senlis et ses 17 000 habitants et 11 000 emplois. Ces deux dernières aires urbaines sont constituées d'un pôle urbain sans couronne ou presque, les actifs des communes voisines dépendant de multiples pôles d'emploi.

► L'aire urbaine d'Amiens : concentration des emplois dans le pôle urbain et diffusion de la population dans sa couronne

Composé de 11 communes, le pôle urbain d'Amiens regroupe 78 % des emplois et 56 % de la population de l'aire urbaine. Il concentre ainsi les emplois de l'aire urbaine de façon plus marquée que sa population (1,4 fois plus). Cette caractéristique, constatée pour les principales métropoles du grand Bassin parisien, est particulièrement significative ici. Une telle organisation spatiale engendre inévitablement un nombre élevé de déplacements motorisés depuis la couronne périurbaine vers le pôle urbain amiénois.

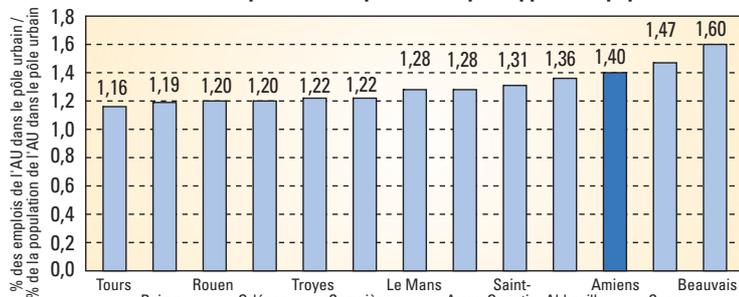
Entre 1999 et 2010, l'aire urbaine s'est considérablement étendue. Elle compte 55 communes supplémentaires, sa surface ayant ainsi augmenté de 25 %. Son évolution démographique est nettement moins marquée : 21 900 habitants de plus, soit une augmentation de 8 %. Cette croissance s'explique essentiellement par l'extension du périmètre. En effet, sur les 21 900 habitants supplémentaires, seuls 5 000 sont dus à la croissance de population des communes qui en faisaient déjà partie antérieurement.

Le pôle urbain d'Amiens intègre désormais la commune de Boves. La couronne, elle, a gagné des communes au sud. De ce fait, l'aire urbaine amiénoise tutoie dorénavant celle de Beauvais. Une des évolutions les plus marquantes est l'intégration du pôle d'emploi de Moreuil dans l'aire urbaine amiénoise.



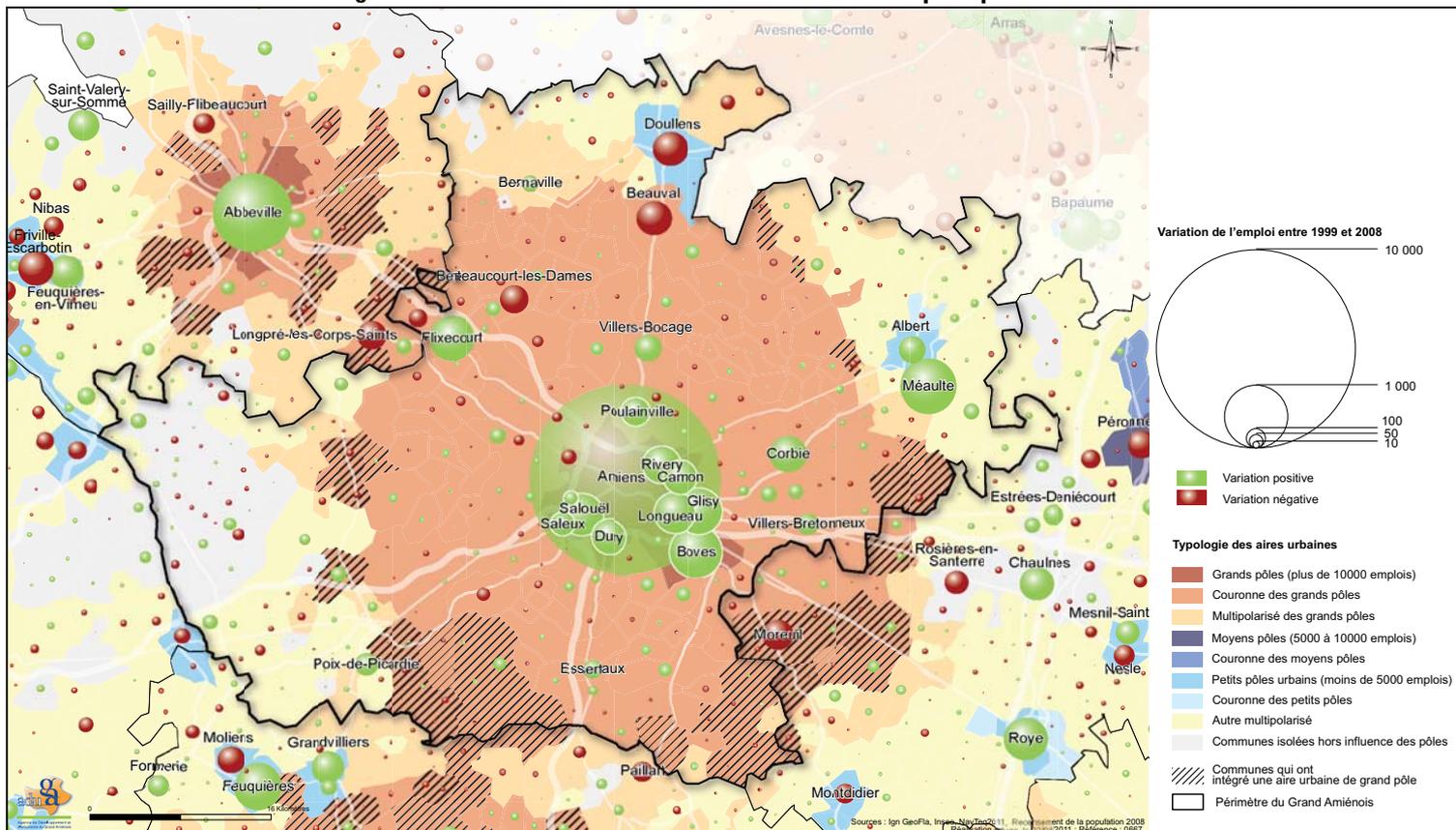
© Laurent Rousselin

Concentration des emplois dans le pôle urbain par rapport à la population

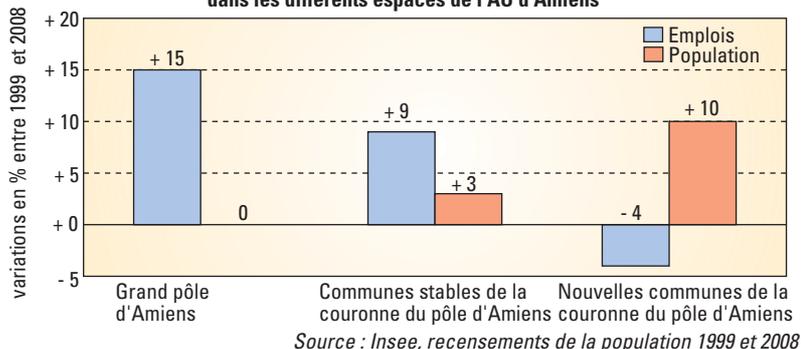


Source : Insee, recensement de la population 2008

Évolution du zonage des aires urbaines de la Somme et du nombre d'emplois par commune entre 1999 et 2008



Variation 1999-2008 de la population et de l'emploi dans les différents espaces de l'AU d'Amiens



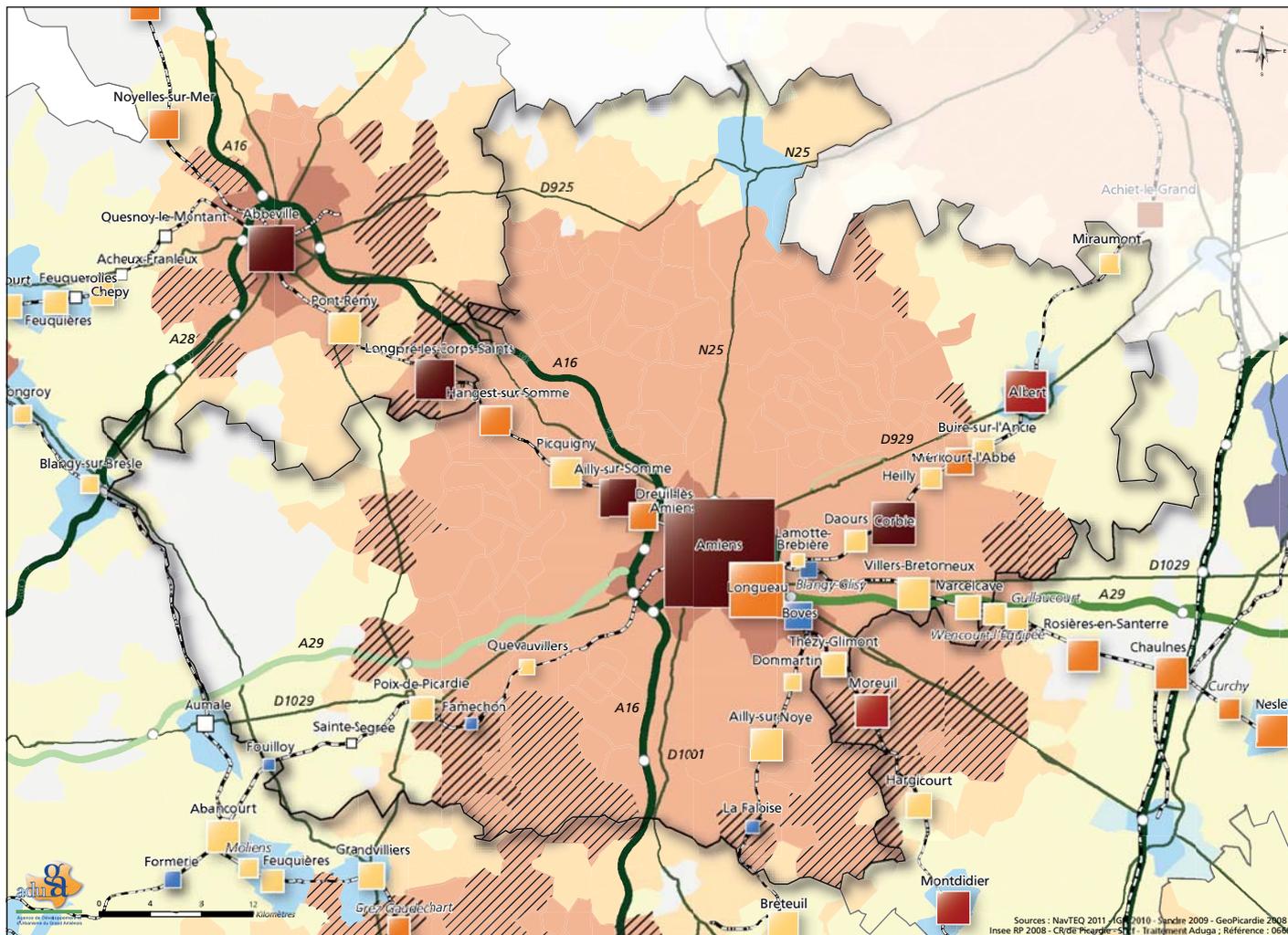
D'une façon générale, l'extension périurbaine se fait dans des communes qui perdent des emplois, à l'instar de Moreuil. A contrario, ces communes voient leur population augmenter sensiblement en raison de leur attractivité résidentielle.

► Une extension liée à l'évolution du réseau autoroutier et de la desserte des gares

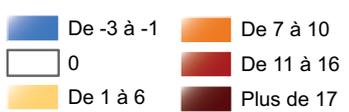
Durant la dernière décennie, les déplacements individuels ou collectifs ont été globalement facilités dans l'espace périurbain.

Les ouvertures successives des tronçons ouest et est de l'A29 datent de cette période. La desserte du territoire par l'A16, déjà en service en 1999, a été améliorée au sud par l'ouverture de l'échangeur d'Essertaux en 2006.

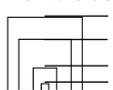
Évolution du réseau autoroutier et de la desserte des gares entre 1999 et 2011



Évolution du nombre de dessertes / jour Typologie des aires urbaines dans les 2 sens entre 1999 et 2011



Nombre de dessertes / jour en 2011



Type de desserte

Picquigny Train
Blangy-Glisy Taxi TER

- Grands pôles (plus de 10000 emplois)
- Couronne des grands pôles
- Multipolarisé des grands pôles
- Moyens pôles (5000 à 10000 emplois)
- Couronne des moyens pôles
- Petits pôles urbains (moins de 5000 emplois)
- Couronne des petits pôles
- Autre multipolarisé
- Communes isolées hors influence des pôles

Évolution du réseau routier

- | | 1999 | 2000-2004 | 2005-2008 |
|-----------------------------|------|-----------|-----------|
| Autoroutes et voies rapides | | | |
| Routes principales | | | |
| Voies ferrées | | | |
- Périmètre du Grand Amiénois
 Communes qui ont intégré une aire urbaine de grand pôle

L'extension de l'aire urbaine amiénoise semble en partie corrélée à ce développement. Ainsi, les territoires traversés par l'A 16 (Canton de Conty et Val de Nièvre) et l'A 29 (sud-ouest amiénois et Val de Somme) ont vu nombre de leurs communes intégrer l'aire urbaine amiénoise.

À ce réseau autoroutier particulièrement étoffé dans trois des quatre directions cardinales de l'aire urbaine, s'ajoute une offre de TER qui s'est considérablement renforcée entre 1999 et 2011, principalement dans les communes qui structurent l'espace périurbain amiénois comme Corbie et Ailly-sur-Somme (environ vingt trains supplémentaires par jour dans les deux sens cumulés durant cette période pour chacune de ces deux gares).

À Moreuil et Longpré-les-Corps-Saints, le développement de la desserte accompagne l'extension de l'aire d'influence amiénoise avec respectivement 13 et 17 trains supplémentaires par jour.

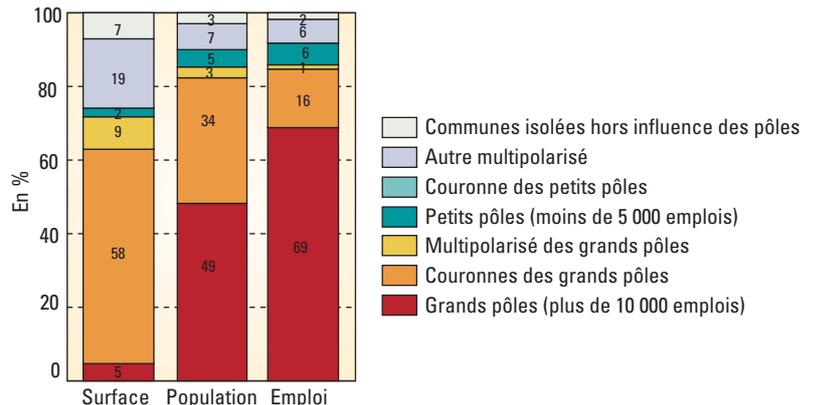
► **L'aire urbaine, bassin de vie et territoire de projets**

Quelle lecture du territoire du Scot du Grand Amiénois fait-on lorsque celui-ci est regardé à travers le prisme du zonage des aires urbaines ? L'aire urbaine d'Amiens couvre une grande partie du Grand Amiénois.



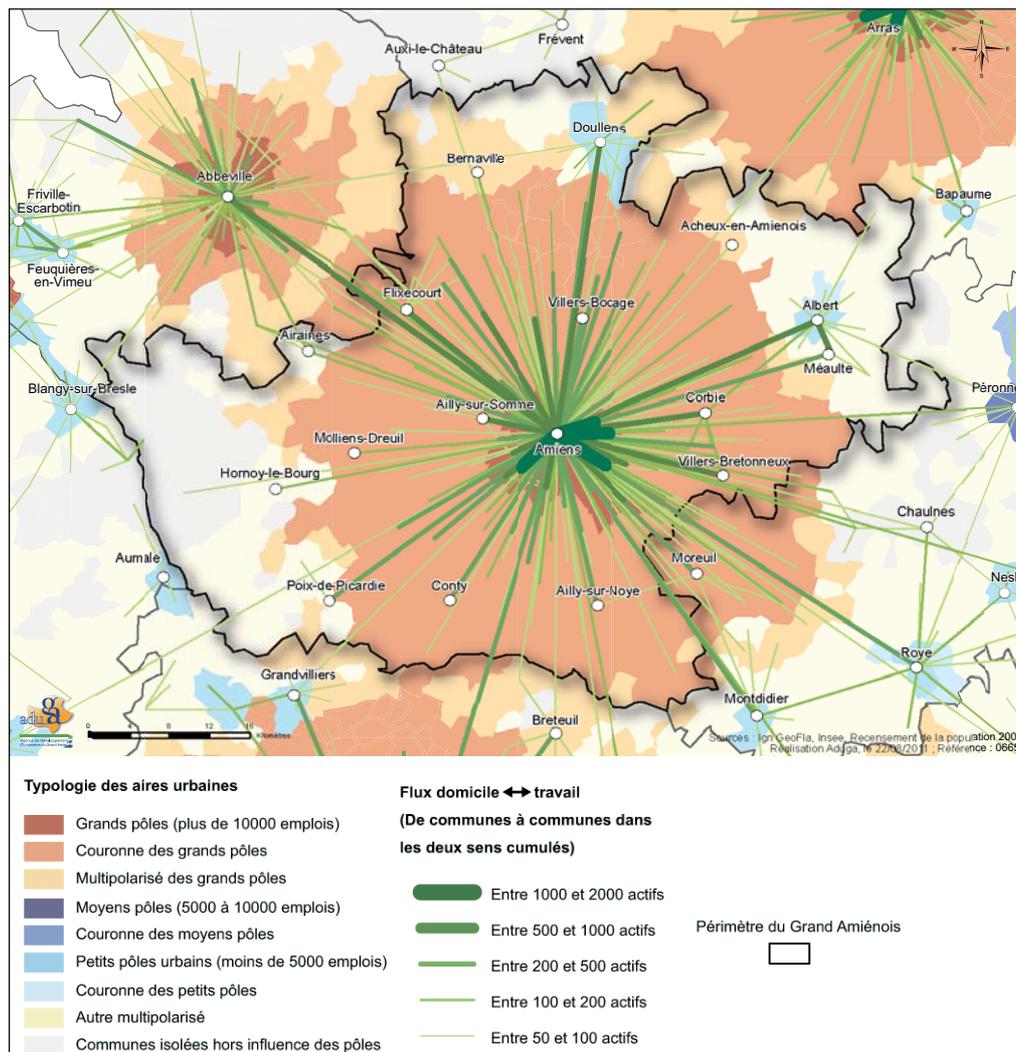
© Aduga

Répartition de la surface, de la population et des emplois du Scot du Grand Amiénois au regard des zonages des aires urbaines



Source : Insee, recensement de la population 2008, Aduga

Migrations domicile-travail et aires urbaines



Le Syndicat mixte du pays du Grand Amiénois et le Schéma de cohérence territoriale (Scot)

Regroupant douze intercommunalités, dont la communauté d'agglomération Amiens Métropole, le Syndicat du pays du Grand Amiénois est un territoire de projets récent, vaste et pluriel. Il est notamment maître d'ouvrage du Schéma de cohérence territoriale (Scot) en cours d'élaboration, Scot qui, riche de 381 communes, s'affirme comme le second plus grand de France. Document de planification stratégique, le Scot exprime une vision partagée du territoire, et porte les ambitions et objectifs du pays en termes d'aménagement et de développement durables à l'horizon d'une vingtaine d'années.

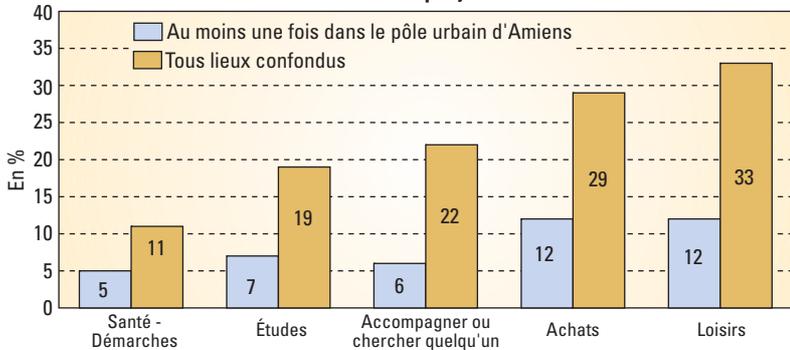


© Communauté de communes du Doullennais

Enquête Déplacements grand territoire (EDGT)

D'octobre 2009 à mars 2010, 5 100 foyers du Grand Amiénois ont été interrogés sur leurs pratiques de déplacements. Le cœur de cette enquête, appelée "enquête déplacements grand territoire" (EDGT), consistait à recenser toutes les caractéristiques des déplacements effectués la veille. Ces données permettent de reconstituer les déplacements réalisés, en moyenne un jour ouvrable, par les habitants du Grand Amiénois ; des informations précieuses pour alimenter les nombreuses réflexions en cours et à venir sur l'organisation des déplacements ou la relation des habitants au territoire, tant dans l'espace que dans le temps.

Part des habitants de 5 ans et plus de la couronne périurbaine du Grand Amiénois réalisant au moins une activité donnée par jour selon le lieu de réalisation



Lecture : pour un jour ouvré de la semaine, 29 % des habitants de la couronne périurbaine du Grand Amiénois réalisent des achats et 12 % au moins une fois dans le pôle urbain.

Source : EDGT du Grand Amiénois - Exploitation Aduga

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) est une association d'élus qui offre un lieu privilégié de dialogue sur les questions urbaines. Elle prend position dans les grands débats nationaux et européens sur les politiques urbaines et l'avenir des villes. La FNAU regroupe 53 organismes d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises. Oise-la-Vallée et l'Aduga (Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois) sont les deux agences picardes de ce réseau national. Elles couvrent, respectivement, des territoires de six intercommunalités, 80 communes, 254 000 habitants de la vallée de l'Oise et 12 intercommunalités, 381 communes, 337 000 habitants correspondant au pays du Grand Amiénois.

Site internet de la FNAU www.fnau.org

Au total, 82 % de la population du Grand Amiénois habitent dans l'aire urbaine d'Amiens. Avec 94 000 emplois, le pôle urbain amiénois y occupe une place structurante. Cependant, d'autres pôles d'emploi, tels Corbie (2 900 emplois) ou Flixecourt (2 100 emplois), structurent la couronne périurbaine amiénoise.

Un peu plus d'une centaine de communes multipolarisées sont réparties entre plusieurs aires urbaines. Une quarantaine sont polarisées par le pôle amiénois et d'autres grands pôles : ceux d'Abbeville dans la vallée de la Somme, Beauvais au sud et Arras au nord. Environ 70 communes, notamment autour d'Albert et dans le sud-ouest du Grand Amiénois, sont attirées par des pôles de différents niveaux.

La partie septentrionale du pays est structurée par les pôles urbains et d'emplois d'Albert, 4 400 emplois (Méaulte, très proche de cette dernière, compte 2 100 emplois, l'agrégation des deux en ferait un "pôle moyen") et de Doullens, 3 300 emplois. Bien qu'ils soient relativement autonomes, leurs relations avec le pôle urbain d'Amiens sont particulièrement développées. Enfin, une quarantaine de communes situées à l'extrémité occidentale de la communauté de communes du sud-ouest amiénois et de la région de Oisemont demeurent hors de l'influence des pôles d'emploi.

Le périmètre du Scot du Grand Amiénois couvrait précédemment la quasi-totalité de l'aire urbaine amiénoise. Avec l'intégration de Moreuil et de ses alentours dans celle-ci, tel n'est plus le cas désormais.

Le zonage en aires urbaines est construit sur la mobilité entre lieux de domicile et de travail. Si la mobilité liée au travail structure fortement les déplacements des populations, elle n'en recoupe néanmoins qu'une part limitée, parce que seuls les actifs ayant un emploi sont concernés (soit 41 % de la population de l'aire urbaine) et que les déplacements domicile-travail ne représentent "que" 14 % de l'ensemble des déplacements de la population du Grand Amiénois. Selon l'enquête Déplacements grand territoire menée en 2010, chaque jour, en moyenne, 44 000 habitants de la couronne périurbaine du Grand Amiénois, soit 41 % de la population de cet espace, se rendent dans le pôle amiénois. Parmi eux, 21 000 viennent pour au moins y travailler et 23 000 pour y réaliser au moins une activité autre que le travail. En effet, les périurbains fréquentent le pôle urbain amiénois pour bien d'autres motifs que le travail (achats, démarches administratives et de santé, loisirs).

La prégnance de l'agglomération amiénoise dans les pratiques courantes des habitants de la couronne périurbaine confirme la pertinence du concept d'aire urbaine. Elle démontre également que le pôle urbain amiénois ne prend toute son ampleur qu'à une échelle élargie et que la définition des orientations urbaines de l'agglomération amiénoise ne peut se faire sans prendre en compte l'ensemble de la population qui vit la ville au quotidien : celle de la métropole et de son espace périurbain. ■

► 4 grandes aires urbaines

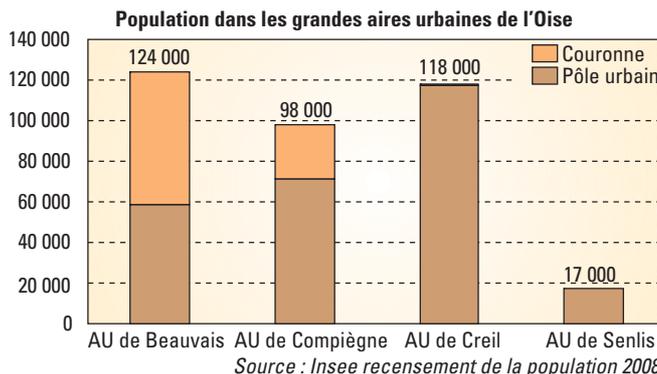
En 2010, l'aire la plus étendue et la plus peuplée de l'Oise est celle de Beauvais qui compte 124 000 habitants et 55 000 emplois. Les trois autres grandes aires urbaines de l'Oise font partie du périmètre d'étude de "Oise-la-Vallée", agence d'urbanisme de la vallée de l'Oise. Il s'agit de Compiègne : 98 000 habitants pour 44 000 emplois ; Creil : 118 000 habitants pour 41 000 emplois et Senlis 17 000 habitants et 11 000 emplois. Ces deux dernières aires ne sont constituées que d'un pôle urbain sans couronne ou presque. Les actifs des communes voisines dépendent de multiples pôles et font partie de ce que l'on nomme "l'espace multipolarisé".

Autour de la grande aire urbaine de Beauvais, gravitent 3 petites aires : Saint-Just-en-Chaussée, Grandvilliers et Feuquières, cette dernière cumulant le fait d'être à la fois, une nouvelle unité urbaine et une nouvelle aire urbaine.

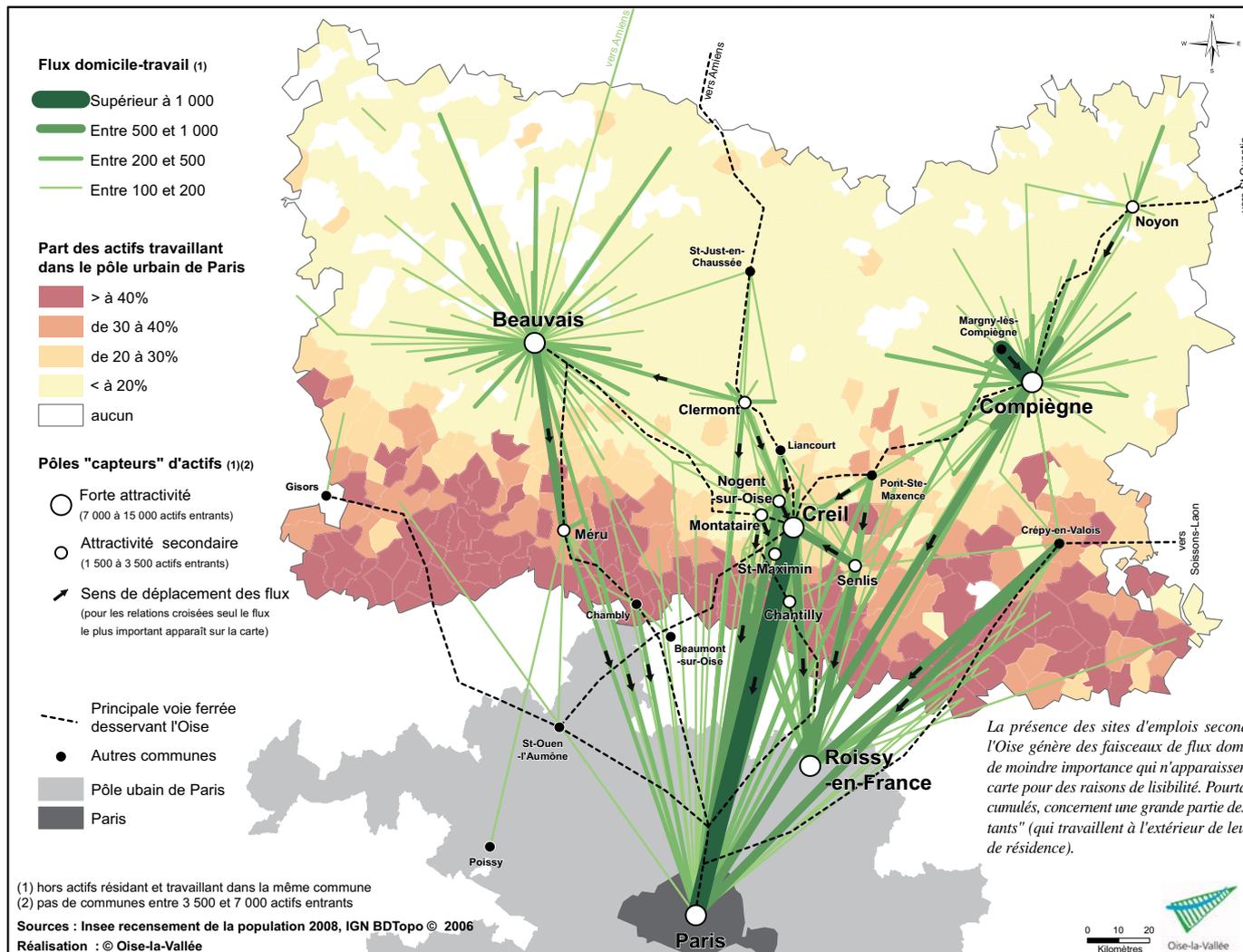
Enfin au nord de Compiègne, Noyon est une aire de taille moyenne. La proximité de la région francilienne influe sur le petit nombre de pôles isariens, une grande partie du département étant multipolarisée et une autre attirée par l'aire urbaine de Paris.



© Oise-la-Vallée



Lieux d'emploi des actifs isariens générant les plus grands flux



► Un rayonnement de plus en plus diffus des pôles d'emplois dans le sud de l'Oise

Le découpage en aires urbaines confirme que le territoire isarien, à la fois soumis à l'attraction du pôle urbain de Paris et à celle des pôles urbains de l'Oise, ne comprend presque plus de communes hors influence urbaine (à l'exception de 4, qui regroupent moins de 5 000 habitants). Mises à part l'aire urbaine de Beauvais qui a gagné du terrain vers le nord au point de toucher à présent l'aire urbaine d'Amiens et, dans une moindre mesure, l'aire urbaine de Creil, annexant maintenant une grande partie du Liancourtois, les aires urbaines de l'Oise se sont peu étendues en 10 ans. En revanche, les espaces "multipolarisés" prennent de l'ampleur. Il s'agit de secteurs "d'entre-deux", situés entre les grands pôles

	1999 ¹	2008	Évolution en %
Aire urbaine de Beauvais	118 347	123 680	4,5
dans le Pôle urbain	58 980	58 789	-0,3
dans la couronne	59 367	64 891	9,3
Aire urbaine de Compiègne	96 104	98 300	2,3
dans le Pôle urbain	69 871	71 361	2,1
dans la couronne	26 233	26 939	2,7
Aire urbaine de Creil	111 194	117 825	6
Aire urbaine de Senlis	17 271	17 206	-0,4
Oise	766 313	799 725	4,4
Picardie	1 857 105	1 906 601	2,7

¹En définition 2010 des aires urbaines

Source : Insee recensement de la population 2008

Origine géographique des nouveaux habitants de l'Oise¹ entre 2002 et 2007

	Nouveaux habitants ²		Originaires (%)		
	Nombre	%	Île-de-France	reste de l'Oise	reste de la France
Aire urbaine de Beauvais	14 500	100	17	45	38
Aire urbaine de Compiègne	14 300	100	19	39	42
Aire urbaine de Creil	13 600	100	26	48	26
Aire urbaine de Senlis	3 900	100	20	41	39
Couronne de aire urbaine de Paris ³	35 000	100	60	20	20
Oise	83 100	100	49	-	51

Les chiffres sont arrondis à la centaine supérieure ¹Population âgée de 5 ans ou plus

²En dehors des déménagements internes au territoire ³Correspond aux 192 communes du sud de l'Oise inclus dans la couronne de l'aire urbaine de Paris

Source : Insee, recensement de la population 2007

Principaux lieux d'emplois des actifs résidant dans l'Oise¹

	1990 ²	1999 ²	2008	
	%	%	nombre	%
Aire urbaine de Beauvais	15	15	50 300	15
Aire urbaine de Compiègne	13	12	39 900	12
Aire urbaine de Creil	13	11	37 600	11
Aire urbaine de Senlis	3	3	10 200	3
Total aires urbaines	44	41	138 000	40
Oise				
Dans la couronne de l'aire urbaine de Paris	15	14	50 500	15
Autres (multipolarisé)	20	19	62 700	18
Ensemble des actifs occupés résidant dans l'Oise	100	100	345 100	100
Ensemble des actifs occupés résidant et travaillant dans l'Oise	79	75	251 200	73
Île-de-France				
Aire urbaine de Paris (hors Oise)	19	23	84 000	24
dont CC Roissy Porte de France	2	3	15 100	4
Autres	2	3	11 500	3

Les chiffres sont arrondis à la centaine supérieure ¹Y compris les stables (actifs résidant et travaillant dans la même commune) ²En définition 2010 des aires urbaines

Source : Insee recensement de la population 1999, 2008

urbains qui voient leurs actifs résidents se répartir avec une intensité variable entre les divers pôles d'emploi, sans qu'aucune commune n'envoie plus de 40 % de ses actifs dans l'un des pôles d'emploi environnants.

En effet, si le pôle d'emploi de Beauvais, peu concurrencé à proximité immédiate par d'autres pôles d'emploi d'envergure équivalente, génère une couronne résidentielle dont les actifs dépendent très majoritairement du pôle d'emplois central, il en va différemment des trois autres aires urbaines. Celles-ci coexistent avec d'autres pôles d'emploi secondaires, dans un secteur réduit, lui-même situé à proximité du pôle urbain de Paris. Cela explique que l'espace multipolarisé soit particulièrement représenté dans l'Oise. Ce type d'espace, à dominante villageoise et résidentielle, englobe toutefois quelques villes comme Clermont ou Pont-Sainte-Maxence qui, malgré leur rôle économique important à l'échelle locale (9 700 emplois dans l'agglomération de Clermont, 4 000 dans celle de Pont-Sainte-Maxence), ne parviennent pas à retenir leurs actifs résidents, lesquels vont travailler dans les grands pôles voisins proches. En effet, presque 60 % des actifs habitant l'agglomération de Clermont vont travailler à l'extérieur de l'agglomération ; c'est aussi le cas des 3/4 des actifs résidant dans l'agglomération de Pont-Sainte-Maxence.

► Face à l'avancée de l'aire urbaine de Paris : la "résistance multipolaire" du département

L'aire urbaine de Paris a continué à progresser dans le sud isarien depuis 1999 notamment dans le Pays de Valois et aux abords du Creillois : l'emploi francilien attire toujours plus d'actifs résidant dans la frange sud-Oise (qui correspond à la couronne de l'aire urbaine de Paris débordant dans l'Oise) où la part de nouveaux habitants provenant de l'Île-de-France est de 60 %, contre moins de 20 % dans les aires urbaines de Beauvais ou de Compiègne.

Toutefois, la progression de l'aire urbaine de Paris est freinée par les pôles urbains de Creil, de Senlis, mais aussi de Compiègne plus au nord, dont le poids suffit à retenir une grande part des actifs de l'Oise. En effet, ces seuls trois pôles urbains cumulés captent plus d'1/4 des actifs isariens, auxquels s'ajoutent les actifs qui se répartissent dans les nombreux sites d'emploi des espaces multipolarisés : agglomérations de Clermont, de Pont-Sainte-Maxence, Mouy, Breuil-le-Sec, Longueil-Sainte-Marie, Estrées-Saint-Denis, Verberie...

Globalement, 3 actifs isariens sur 4 travaillent dans le département, une proportion, certes moins forte qu'au début des années 1990, mais stable depuis 10 ans. La "fuite" des actifs isariens vers l'Île-de-France tend à s'amoinrir.

► Un renforcement des pôles urbains de Creil et de Compiègne

Si les tendances passées (en 1999) en matière de dynamique démographique étaient à la stagnation dans les pôles urbains, au profit des secteurs périurbains, elles méritent d'être nuancées 10 ans plus tard. L'aire urbaine de Beauvais comme le pôle urbain de Senlis évoluent selon ces mêmes tendances. En revanche, le pôle urbain de Creil a vu sa population augmenter de 6 %, ce qui représente une évolution exceptionnelle, portée par la

ville de Creil (+13 %), qui s'explique par une natalité très forte, par l'attractivité liée à la bonne connexion ferroviaire à Paris, par des mouvements dans le parc de logements (ré-occupation des logements vacants, fractionnement du parc privé, taille des ménages plus élevée qu'ailleurs).

La population du pôle urbain de Compiègne a augmenté à un rythme presque équivalent à celui de sa couronne. C'est plus précisément dans les communes de l'agglomération de la région de Compiègne (ARC) que la progression est notable (+ 7 % contre -5 % dans les quelques communes rattachées au pôle urbain mais appartenant à la CC des Deux Vallées). Cette progression démographique, qui a eu lieu en grande partie à Margny-lès-Compiègne, s'inscrit dans le projet de renforcement du cœur d'agglomération mis en œuvre par la communauté d'agglomération depuis plusieurs années.

► L'aire urbaine de Compiègne : une extension vers le nord

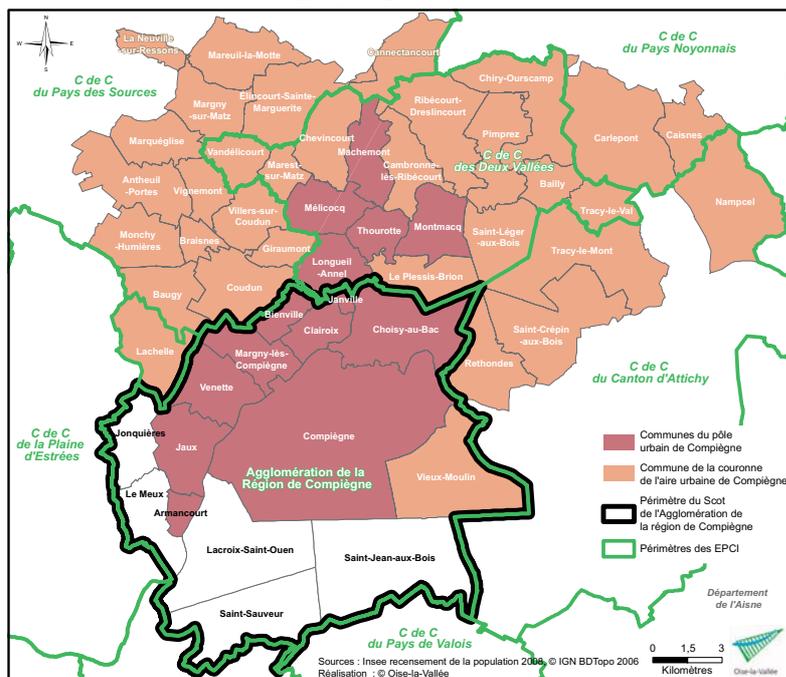
La délimitation du pôle urbain de Compiègne, qui repose sur la continuité du bâti, englobe la partie nord de l'agglomération de la région de Compiègne (ARC), ainsi que 5 communes de la CC des Deux Vallées. Cet ensemble compte 71 000 habitants. La couronne (27 000 habitants) s'étend au nord sur les communautés de communes voisines, où plus de 40 % des actifs travaillent dans le pôle urbain de Compiègne, une orientation nord déjà affirmée en 1999 et qui se renforce au travers des installations de population en provenance du pôle urbain de Compiègne. Sur plus de 15 000 habitants ayant quitté le pôle urbain depuis 5 ans, 13 % sont venus s'installer en couronne et, plus largement, 25 % se sont établis dans le nord-est de l'Oise (CC des Deux Vallées, du Pays des Sources, du Canton d'Attichy, du Pays Noyonnais).

Depuis le précédent zonage en aires urbaines de 1999, la couronne a "perdu" des communes de la Plaine d'Estrées, mais aussi 4 communes de l'ARC (Le Meux, Jonquières, Lacroix-Saint-Ouen, Saint-Jean-aux-Bois). En effet, le pôle d'emploi de Compiègne -au sens du zonage- n'exerce plus un rôle dominant vis-à-vis de ces communes, dont "seulement" 1/3 des actifs résidents travaillent dans le pôle urbain de Compiègne. Les arrivées de population, importantes dans ces 4 communes, proviennent de l'aire urbaine de Compiègne (27 %), de l'Île-de-France (13 %), du reste de l'Oise (40 %) et d'autres territoires (20 %), ce qui peut expliquer la dépendance multipolaire des actifs en cas de maintien de leur emploi dans le secteur géographique d'origine.

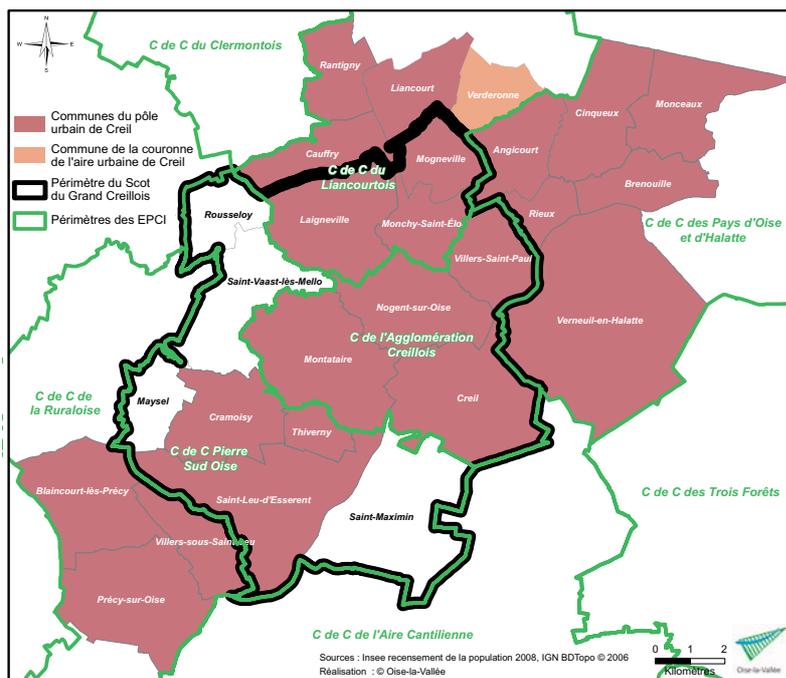
► Des flux domicile-travail importants

Sur près de 30 000 actifs qui résident dans le pôle urbain de Compiègne, 6 actifs sur 10 sont des "stables" (habitent et travaillent à l'intérieur du pôle urbain), mais 1 sur 10 travaille en Île-de-France et 3 sur 10 se répartissent majoritairement dans les sites d'emploi de l'Oise. De plus, l'attraction exercée par le pôle d'emploi de Compiègne demeure forte. Aujourd'hui, les 39 000 emplois que compte le pôle urbain sont occupés à hauteur de 51 % par des actifs venus de l'extérieur de ce pôle, auxquels pourraient être ajoutés les actifs captés par les sites d'emploi des communes exclues du pôle

Aire urbaine de Compiègne, périmètres du Scot et des EPCI



Aire urbaine de Creil, périmètres du Scot et des EPCI

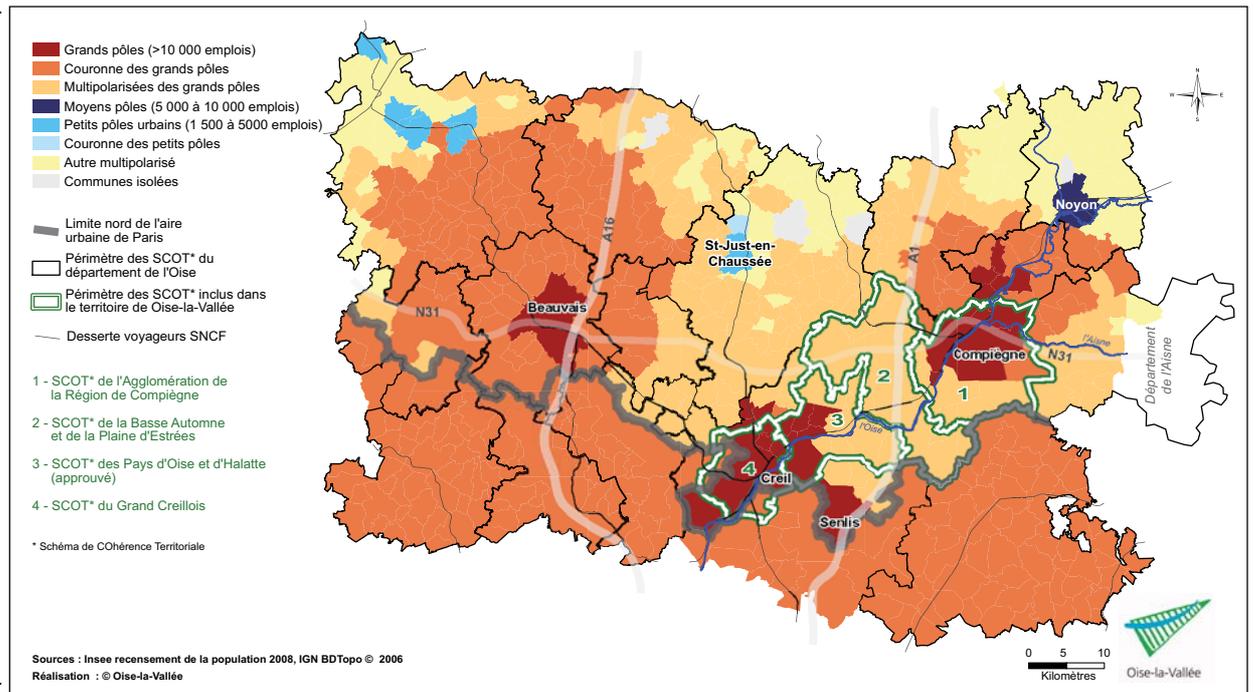


urbain (selon les critères du zonage en aires urbaines), en particulier Le Meux et Lacroix-Saint-Ouen. Ces communes rattachées à l'agglomération compiégnoise en termes de fonctionnement (politique de développement économique et d'accueil d'entreprises, desserte en transport en commun, même EPCI...), comptent 4 600 emplois, dont les 3/4 sont occupés par des actifs habitant d'autres territoires.

► Le pôle de Creil résiste à l'extension de l'aire parisienne

Le pôle urbain se compose des communes de la Communauté d'Agglomération Creilloise (CAC), et d'une

Schémas de cohérence territoriale de l'Oise et zonage en aires urbaines 2010



partie des CC de Pierre Sud Oise, du Liancourtois, des Pays d'Oise et d'Halatte, de la Ruraloise, et compte près de de 118 000 habitants au total. Il s'agit ainsi du premier pôle urbain (au sens du zonage en aires urbaines) en poids de population du département. Ce "continuum urbain" qui s'étend à la fois sur l'axe Creil-Clermont et sur une portion de la vallée de l'Oise (de Précý-sur-Oise à Brenouille) constitue un ensemble au sein duquel, toutefois, la CAC concentre les 2/3 de la population et les 3/4 des emplois du pôle urbain.

Seule une commune (Verderonne) constitue la "couronne" car plus de 40 % de ses actifs résidents travaillent dans le pôle urbain de Creil, qui est cerné au sud par la couronne de l'aire urbaine de Paris et ailleurs par des communes dites "multipolarisées". Celles-ci dépendent en partie du pôle d'emploi de Creil.

La position particulière du pôle urbain de Creil, situé en lisière de l'aire urbaine parisienne, sa bonne connexion ferroviaire avec Paris et sa proximité avec l'échangeur de l'A1 à Senlis, posent la question de la force d'attraction de l'aire urbaine de Paris sur les actifs résidant dans l'aire urbaine de Creil.

Or, la moitié des 46 300 actifs résidents travaille à l'intérieur du pôle urbain de Creil, 1/4 va travailler en Île-de-France et le dernier quart se répartit dans les pôles d'emploi secondaires de l'Oise ou extérieurs au département.

Ainsi, la proportion d'actifs "stables" (habitant et travaillant à l'intérieur du pôle urbain) et l'attraction que le pôle urbain exerce sur des territoires extérieurs (46 % des emplois présents dans le pôle urbain sont occupés par des actifs habitant à l'extérieur du pôle), permettent d'attester du rôle et de la "résistance" face à l'Île-de-France du pôle urbain de Creil, qui compte 40 600 emplois, auxquels pourraient être ajoutés les 4 000 emplois de la commune Saint-Maximin contiguë : soit au total un pôle d'emploi de poids équivalent à ceux de Beauvais et Compiègne.

► Des décalages entre périmètres de projet et zonages d'étude

La portion de la vallée de l'Oise comprise entre le Creillois et le Compiégnois est concernée par 4 schémas de cohérence territoriale (Scot), qui comptent au total 220 000 habitants.

La superposition des découpages intercommunaux, des Scot, des aires urbaines met en évidence les décalages entre les périmètres de projet et les zonages d'étude qui présentent pourtant une lecture du fonctionnement du territoire.

En effet, il est difficile, par exemple, de concilier d'une part, le fait qu'une partie des habitants du pôle urbain de Compiègne parte s'installer dans les communautés de communes voisines situées au nord, tout en continuant à venir travailler dans le pôle urbain, avec, d'autre part, les politiques de l'habitat et des transports menées à l'échelle de la communauté d'agglomération. De même, des aménagements routiers ont un impact au-delà des intercommunalités dans lesquelles ils sont réalisés : c'est le cas du doublement d'une portion de la D200 ou encore celui de la D1016 entre Creil et Clermont, contribuant notamment à l'attraction résidentielle des communes proches. C'est encore le cas de la vaste ZAC Paris Oise localisée à proximité de Compiègne, qui génère des nouveaux flux routiers et des déplacements domicile-travail au-delà de la commune qui l'accueille.

Toutefois, le travail intercommunautaire est en marche. Le constat des décalages de périmètres doit au moins servir dans un premier temps à revoir les échelles d'approche, en amont des projets : il est en effet important de mener des réflexions préalables à des échelles élargies, bien que l'échelon décisionnel puisse être réduit.

C'est précisément le rôle des agences d'urbanisme d'encourager les collaborations, de coordonner les initiatives des collectivités, en interpellant celles-ci sur les problématiques communes. ■

► Paris et Reims gagnent du terrain

Depuis cette dernière décennie, l'expansion de l'aire urbaine de Paris qui s'opérait dans l'Oise s'est quelque peu stoppée vers le nord en raison d'une pression foncière croissante. Elle s'oriente désormais vers l'est, touchant maintenant le département de l'Aisne, allant même jusqu'à rencontrer l'aire urbaine de Soissons. Le canton de Villers-Cotterêts et une grosse partie de celui de Neuilly-Saint-Front (Oise) ont été englobés. En observant les migrations résidentielles dans le canton de Villers-Cotterêts, on constate que les soldes migratoires avec les différentes régions françaises sont tous négatifs ou proches de zéro sauf dans le cas de l'Île-de-France. Cet apport de près de 700 personnes permet au canton d'avoir un solde "partants-arrivants" presque nul. On remarque que ce sont surtout les cadres franciliens qui viennent vivre dans ce territoire.

Quarante-huit communes axonnaises ont ainsi été rattachées à l'aire urbaine de Paris contre seulement vingt-huit communes isariennes. Cependant, même si le nombre et la superficie des communes sont plus importants dans l'Aisne que dans la partie isarienne annexée, la population axonnaise est moins impactée. En effet, la densité de population étant plus élevée dans l'Oise que dans l'Aisne, cette absorption concerne moins de 25 000 Axonnais contre 32 000 Isariens.

L'extension s'est réalisée le long de la RN2 reliant Paris à Soissons et des lignes SNCF Paris-Reims et Paris-Soissons.

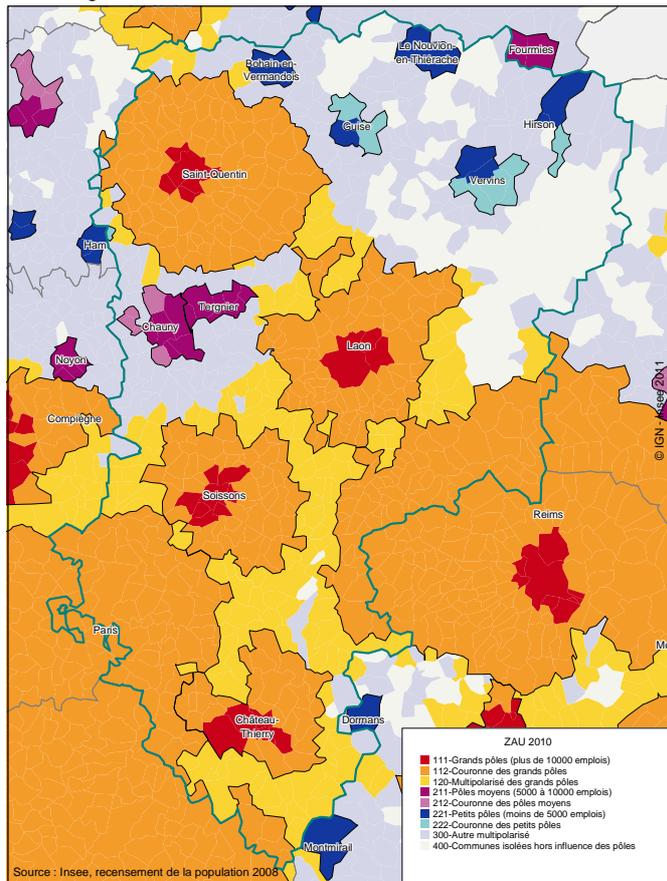
À l'est, l'aire urbaine de Reims continue, elle aussi, son extension dans l'Aisne : 37 communes représentant un total de 7 300 habitants ont été englobées dans le périmètre rémois. L'extension de l'aire urbaine rémoise s'est stabilisée au nord mais gagne vers l'est et l'ouest. C'est donc en toute logique que l'aire urbaine de Reims s'est étendue sur la frange axonnaise. En 1999, l'extension concernait approximativement au canton de Neufchâtel-sur-Aisne. Lors de cette dernière décennie, le gain s'est réalisé sur les cantons de Craonne et surtout sur la moitié est de celui de Braine. L'aire urbaine rémoise a désormais deux points de contact avec celle de Laon.



© Patrick Cattelin

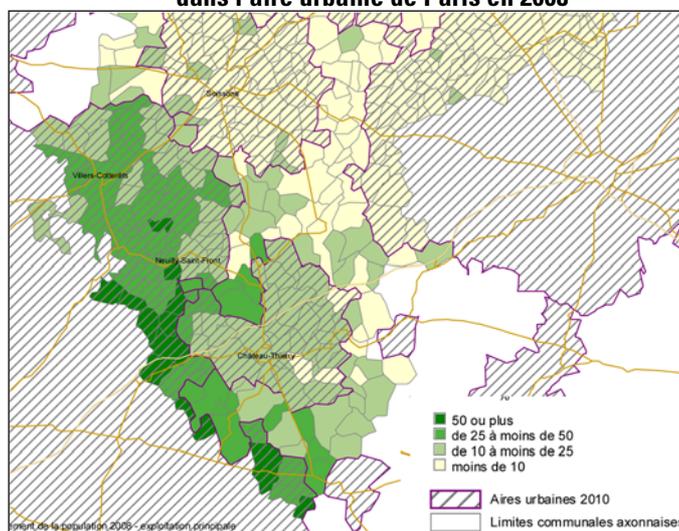
Les aires d'influence des villes

Le zonage en aires urbaines 2010

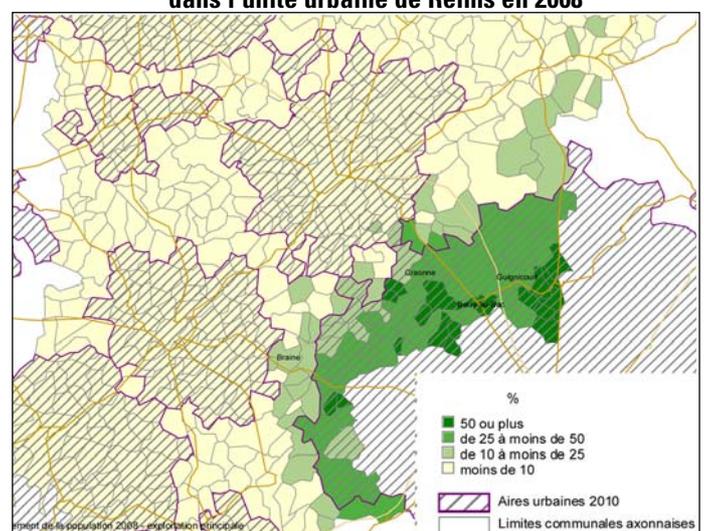


Part des actifs occupés axonnais travaillant

dans l'aire urbaine de Paris en 2008



dans l'unité urbaine de Reims en 2008



Entre l'aire urbaine de Paris et celle de Reims, c'est près de 10 % du territoire axonnais qui a été annexé par les aires multirégionales pour un effectif de 32 000 habitants, effectif comparable à la population isarienne englobée dans l'aire urbaine de Paris.

► Les petits pôles urbains maintiennent leur attractivité

Les grandes aires urbaines axonnaises se structurent autour des chefs-lieux d'arrondissement (Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons) sauf dans le cas du nord-est du département. La faiblesse relative des navettes domicile-travail malgré un chômage élevé démontre le fonctionnement "autonome" du marché du travail de cette zone. Les petites aires urbaines s'y développent donc. Une nouvelle petite aire a même vu le jour ; celle du Nouvion-en-Thiérache, liée à une augmentation de l'emploi, elle-même résultant de la création d'entreprises. Ces petites aires se composent généralement de leur propre unité urbaine et d'une couronne très réduite, voire inexistante.

Toutefois, une partie de l'ouest de la Thiérache est de plus en plus attirée par Saint-Quentin. Cela contribue à la forte extension de son aire d'influence vers l'est, en annexant des villes comme Mont d'Origny, Origny-Sainte-Benoîte mais aussi Ribemont, Jussy, etc. La réalisation du barreau ferroviaire de Jussy a permis d'améliorer les temps de trajet sur l'axe Amiens-Saint-Quentin-Laon. Les navettes domicile-travail vers Saint-Quentin ont augmenté. Dans le reste de l'arrondissement de Saint-Quentin, Bohain-en-Vermandois constitue un petit pôle dont l'influence se réduit désormais aux communes composant son unité urbaine.

Au jeu des gains et des pertes de communes, les aires urbaines de Soissons et Château-Thierry demeurent relativement stables en nombre de communes. Toutefois, Château-Thierry se densifie un peu plus alors que la tendance soissonnaise est au dépeuplement. Les actifs

résidant dans l'aire urbaine de Soissons se déplacent beaucoup plus vers l'Oise, la Marne et Paris et moins dans l'Aisne qu'en 1999. Ceux de l'aire urbaine de Château-Thierry sont plus attirés par les départements proches (Marne, Val d'Oise, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis).

Dans le centre de l'Aisne, les communes de Tergnier et Chauny, toutes deux comptabilisant plus de 10 000 habitants et au moins 5 000 emplois, forment deux aires moyennes et confirment le bien-fondé de l'existence d'une zone d'emploi sur ce territoire. Elles évoluent peu et là aussi, les couronnes sont très réduites. ■

Pour en savoir plus

« *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - 95 % de la population vit sous l'influence des villes* », Chantal Brutel, division Statistiques régionales, locales et urbaines et David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee Première n°1374 - octobre 2011.

« *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 - Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines* », Jean-Michel Floch, département de l'Action régionale, David Levy, pôle Analyse territoriale, Insee Première n°1375 - octobre 2011.

« *Le découpage en unités urbaines de 2010 - L'espace urbain augmente de 19 % en une décennie* », François Clanché, Odile Rascol, département de la démographie - Insee Première n°1364 - août 2011.

« *Enquête déplacements grand territoire du Grand Amiénois 2009-2010* » - Rapport de Synthèse, CETE Nord Picardie, mai 2011.

« *Déplacements domicile-travail en Picardie - Les grands pôles d'emploi de plus en plus attractifs* », Blandine Chauvin, Didier Lefebvre - Dreal, Véronique Guiberteau, Patrick Le Scouëzec, Jean-Marc Mierlot, Insee - Insee Picardie Analyses n°36 - Oise n°35 - Aisne n°34 avril 2009.

« *Déplacements domicile-travail dans le Grand Amiénois : plus nombreux et plus longs* », Agnès Descamps, Arnaud Laure, Aduga, Véronique Guiberteau, Patrick Le Scouëzec, Insee - Insee Picardie Analyses n°30 - décembre 2008.

Le zonage en aires urbaines 2010

Le zonage en aires urbaines 2010 a pour objectif d'avoir une vision des aires d'influences des villes (au sens unités urbaines) sur le territoire. Ce nouveau zonage est basé sur les données du recensement de population de 2008 et plus particulièrement l'emploi et les déplacements domicile-travail.

Défini une première fois à partir du recensement de population de 1990, il avait été actualisé lors du recensement de 1999. La méthode d'élaboration de ce nouveau zonage consiste dans un premier temps à retenir les unités urbaines de plus de 1 500 emplois, qualifiées de pôles. Parmi ceux-ci, on distingue **les grands pôles urbains** (unités urbaines de plus de 10 000 emplois), **les pôles moyens** (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et **les petits pôles** (unités urbaines de 1 500 à 5 000 emplois).

La seconde étape consiste à définir **les couronnes des grands pôles urbains**, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci, par un processus itératif.

L'ensemble constitué par un grand pôle urbain et sa couronne est appelé **grande aire urbaine**.

Certaines communes ou unités urbaines ne sont pas attirées par une seule aire urbaine, mais par plusieurs. On définit le concept de **communes multipolarisées des grandes aires** comme les communes ou unités urbaines dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

L'ensemble constitué par les couronnes des grands pôles urbains et les communes multipolarisées des grandes aires constituent l'**espace périurbain**.

On définit par ailleurs **les couronnes des pôles moyens et des petits pôles** de la même manière que les couronnes des grands pôles.

L'ensemble formé par un pôle moyen et sa couronne est appelé **aire moyenne** et l'ensemble formé par un petit pôle et sa couronne **petite aire**.

Parmi les communes non présentes dans les grandes, moyennes et petites aires et qui ne sont pas multipolarisées des grandes aires, on détermine **les autres communes multipolarisées** dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans au moins deux aires.

Les communes restantes sont nommées **communes hors influence des pôles**.

On dénombre ainsi sur le territoire métropolitain 230 grandes aires urbaines, 126 aires moyennes et 415 petites aires.

Contrairement au zonage précédent, le zonage en aires urbaines de 2010 ne distingue pas un espace à dominante urbaine d'un espace à dominante rurale. En effet, définir l'espace rural comme simple complément de l'espace sous influence urbaine ne suffisait plus à rendre compte de la variété des interactions entre villes et campagnes.

